

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS**

L'an deux mille dix-neuf le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON, Maire.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Madame Dominique FIRMIN qui donne pouvoir à Madame Yvette CARTON et Monsieur Michel THIEFAINE qui donne pouvoir à Madame Stéphanie POSTEL.

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2019.

Date d'affichage : 10 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 15 (dont 2 pouvoirs).

Monsieur Michel GRATENOIS a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

La séance étant ouverte, Madame le Maire présente la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en date du 25 janvier 2019 visée par la Préfecture le 3 mai 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts proposés, notamment :

- la révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
- la création de nouvelles compétences optionnelles :
 - . points de ravitaillement en gaz ou hydrogène.
 - . vidéo-protection.
 - . service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données).
 - . production d'énergies renouvelables.
- la mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- la possibilité pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes :
 - . 1 délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les nouveaux statuts proposés qui ont été approuvés par le Comité de la Fédération le 25 janvier 2019 ;
- donne un avis favorable pour l'adhésion à la Fédération des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire des Communes de la Fédération et qui en font la demande ;
- donne son accord pour que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à laquelle adhère la Commune, si cet établissement en fait la demande, puisse adhérer à la Fédération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Maria TREFCON